

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le mercredi 5 juin 2024, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ère) présent (e) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2024-06-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Martin Carrier :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-003 Adoption des procès-verbaux du 6 mai 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux du 6 mai a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'adopter les procès-verbaux de la séance régulière et de la consultation publique du 6 mai 2024, tel que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de mai 2024

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de mai 2024.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Martin Carrier :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de mai 2024 tel que présenté.

2024-06-005 **Dérogation mineure DM2024-01, 252 de la
Canadienne (ajout et modification à la résolution
2024-05-006.1)**

Identification du site concerné : 252, rue de la canadienne (lot 4 565 410)

Nature de la demande : Le propriétaire du lot 4 565 410, situé au 252 rue de la Canadienne, veut régulariser une situation existante concernant la marge latérale du bâtiment principal à 1 mètre. Selon le règlement de zonage #401, annexe A, grille des usages et des normes de la zone Ra-3, la marge latérale minimale doit être de 2 mètres.

- Considérant** qu'il s'agit d'une dérogation de 1 mètre pour la
marge de recul latérale;
- Considérant** le caractère mineur de la demande;
- Considérant** que de refuser la demande pourrait causer un
préjudice au demandeur;
- Considérant** que d'accorder la demande ne porterait pas atteinte
aux propriétaires des immeubles voisins;
- Considérant** une irrégularité sur la marge avant du garage et que
la municipalité aurait dû traiter les deux demandes
simultanément;

Il est proposé par M. Karine Clouâtre, appuyé par Mme Martin Carrier :

D'ACCEPTER la demande visant la régularisation de la marge latérale du bâtiment principal à 1 mètre.

D'ACCEPTER la demande visant la régularisation de la marge avant du garage à 7.27 m.

Adoptée à l'unanimité.

2024-06-006 **Mandat, finalisation devis fondation de structure de
rue 20^e et 22^e Avenue**

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Cima plus.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Geneviève Girard :

De mandater la compagnie Cima plus pour la préparation des plans et devis concernant la réfection de la 20^e et 22^e Avenue, pour un montant de 15 700 \$.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-007 **Contribution financière pour fins de parcs, terrains
de jeux et espaces verts – Autorisation calcul selon
la valeur agréée conforme au règlement**

CONSIDÉRANT la rencontre avec les responsables de la Fabrique de
Sabrevois le 29 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'évaluation agréé de l'an 2022 pour une valeur de
24,60\$ du pied² pour un total de 774 147,24 \$;

CONSIDÉRANT le montant des infrastructures 126 000 \$ payable par la
Fabrique;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyé par Mme Sophie Baril :

D'accepter le versement de 10% pour contribution financière pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts d'un total de 64 787 \$.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-008 **Projet éolien, rencontre avec le chargé de projet**

Le conseil propose

De reporter le point au mois d'août 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-009 **Dossier assurance, évaluation des bâtiments/équipements**

CONSIDÉRANT le besoin de faire évaluer nos bâtiments par un évaluateur spécifique pour les assurances.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par de M. Martin Carrier :

D'autoriser le mandat à la compagnie SPE Valeur Assurable, pour un montant de 6 515 \$, à répartir sur deux ans.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-010 **Adhésion ALO-Richelieu**

CONSIDÉRANT une adhésion annuelle au montant de 500\$;

CONSIDÉRANT les services fournis : plateforme de réservation, la publicité, service pour la location du zodiac.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser le paiement de l'adhésion annuelle à ALO Richelieu pour l'an 2024.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-011 **Signalement de morsure de chien, application de la procédure**

CONSIDÉRANT un événement de morsure par un chien.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Jacques Malouin:

De demander au propriétaire du chien de fournir l'évaluation du chien par un vétérinaire et par la suite imposer des conditions au propriétaire selon les résultats de l'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-012 **CRSQV Camp préparatoire / transition primaire-secondaire**

CONSIDÉRANT que, pour plusieurs jeunes, le passage du primaire au secondaire est une période génératrice de stress, d'inquiétudes et d'anxiété ;

CONSIDÉRANT que le sous-comité loisir du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) présente un projet de camp préparatoire afin de faciliter cette transition en créant des liens entre les jeunes ;

- CONSIDÉRANT** que le projet s'adresse à tous les élèves de 6^{ième} année des écoles primaires pour les 13 municipalités rurales de la MRC du Haut Richelieu ;
- CONSIDÉRANT** que le Centre de plein air L'Estacade situé à St-Paul-Ile-aux-Noix correspond parfaitement bien au projet pensé par le CRSQV et est en mesure d'offrir ce genre de journée à nos jeunes ;
- CONSIDÉRANT** que la date n'est pas encore fixée mais serait possiblement en automne 2024, peu de temps après la rentrée scolaire 2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT** qu'une somme de 40\$ par enfant de 6^{ième} année fréquentant l'école Sainte-Anne de Sainte-Anne-de-Sabrevois est demandée pour la journée de camp ;
- CONSIDÉRANT** que ce montant comprend la programmation de divers ateliers et activités qui seront offertes aux jeunes pour la durée du séjour, un repas ainsi que la rencontre de divers intervenants de divers milieux;
- CONSIDÉRANT** que pour l'année courante 2023-2024 à l'École Sainte-Anne de Sainte-Anne-de-Sabrevois, 25 jeunes sont en 6^{ième} année;
- CONSIDÉRANT** qu'advenant la présence d'une subvention qui répond aux critères exigés par le projet, nous procéderons à la demande afin d'éviter des coûts à la Municipalité;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par Mme Geneviève Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la dépense de \$40 par enfant de 6^{ième} année de Sainte-Anne-de-Sabrevois afin de leur permettre une participation au camp préparatoire à la rentrée au secondaire.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-013

Autorisation, clinique mobile pour adolescents « Aire Ouverte »

- CONSIDÉRANT** les objectifs spécifiques visés par « Aire ouverte » ;
- CONSIDÉRANT** les besoins des adolescents d'être soutenus et accompagnés au niveau psychosocial ou de la santé sexuelle ;
- CONSIDÉRANT** l'offre d'ateliers mobiles gratuits pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs familles, par le CISSSMC.

Il est proposé par Mme, et appuyé par Mme:

D'autoriser la présence de l'unité mobile « Aire Ouverte » sur le territoire de la municipalité pour offrir et améliorer l'accès à des services et du soutien au niveau psychosocial ou de santé sexuelle pour les jeunes et leurs familles.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-014

Dépôt du rapport financier 2023 par vérificateurs-comptables

Le conseil propose :

De rencontrer les vérificateurs-comptables le lundi 10 juin 2024 à 17h30.

2024-06-015

Dépenses du mois de mai 2024 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de mai 2024 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Martin Carrier:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de mai 2024. Les dépenses représentant un montant de 473 175,39 \$.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2024-06-018

Correspondance

2024-06-019

Varia

2024-06-019.1

Avis préalable de contribution financière à titre de compensation

CONSIDÉRANT

l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, précédant l'amorce de la réalisation du projet du Quai Ryan, pour le versement d'une contribution financière compensatoire à l'atteinte des milieux humide et hydrique.

CONSIDÉRANT

que la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement de la contribution financière compensatoire.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser le versement de la contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques d'un montant de 3 060 \$.

2024-06-019.2

Buttons de ralentissement

CONSIDÉRANT

plusieurs demandes pour réduire la vitesse dans certaines rues par l'installation de boutons de ralentissement.

Le Conseil propose :

D'étudier les emplacements d'implantation et les méthodes de réduction de la vitesse.

Adoptée à l'unanimité

2024-06-020

Période de questions

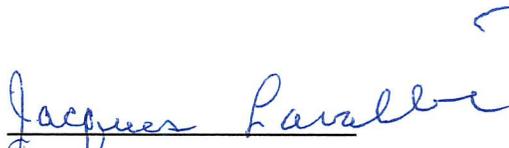
2024-06-021

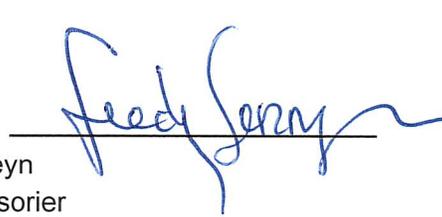
Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par M. Jacques Malouin :

Fermeture de l'Assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité


M. Jacques Lavallée
Maire


M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier